

CONSEIL MUNICIPAL
SESSION 2020

Compte rendu sommaire de la Séance du 21 août 2020

Nom Prénom	Présents	Excusés	Absents	Procurations
BERNARD Philippe	X			
MICHEL Didier	X			
TARRIT Pascal	X			
EGIMBROD Alain		X		TARRIT Pascal
POMMERETTE Daniel			X	
PLANAT Gilles	X			
BESNIER Grégory	X			
COSTE Annie			X	
SEYCHAL Jean-Luc	X			
FOURNET-FAYARD Chantal	X			
THORENS Pauline	X			

Secrétaire de Séance : M. MICHEL Didier

APPROBATION DU CR DU 17 JUILLET 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 17/07/2020

(POUR 09)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune versait des subventions aux associations suivantes : ADMR Olliergues, ADPC du Puy-de-Dôme, Amicale des sapeurs-pompiers, association jeunes sapeurs-pompiers, CDDSP Thiers Ambert, LAASSI, ligue nationale contre le cancer, OCCE COOPERATIVE scolaire école du Brugeron sous condition de fournir un RIB en 2019.

Le Maire propose de verser ces subventions aux associations de la commune et les associations proches de la commune :

- ADMR OLLIERGUES : 230€
- ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS : 140€
- OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BRUGERON : 230€
- ASSOCIATION DES CHASSEURS DE ST-PIERRE : 230€
- SESPB : 230€
- CERCLE POPULAIRE LAIC : 230€
- ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ST-PIERRE : 230€
- L AASSI : 100€
- ET PAN EN AVANT : 120€
- AMICALE SAPEURS POMPIERS DORE FOREZ : 230€

Pour un total de 1 970€ et à condition que les associations fournissent un RIB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser les sommes indiquées ci-dessus.

Mr Didier MICHEL ne prend pas part au vote

(POUR 08)

LISTE DES AFFOUAGISTES ET NOMINATION DES GARANTS

Une réunion de préparation a eu lieu avec les 3 garants précédents pour que le maire comprenne le terme droit d'affouage et le rôle des garants.

Voici la liste des sectionaux existants qui bénéficie du droit d'affouage :

- N° + 006 : La Fortiche, la Vorge, Chez Missonnier, Chez le Maître, Chez Fayard, Les Sagnes, Le Got, Le Gouthier, La Grangette, La Moulin de la Fortiche.
- N° + 007 : Les Igonins et la Côte des Igonins
- N° + 009 : L'Ossedat et les Igonins
 - o L'Ossedat, Les Igonins

- N° + 010 : La Richarde Basse et n°+ 011 : La Richarde Haute
- N° + 012 : La Salesse Haute
- N° + 013 : Les Sollelis
- N° + 014 : La Vie de Brida
- N° + 015 : La Vie de Montmorel
- N° + 023 : La Brousse

Concernant la nomination des garants et la liste des affouagistes ayants droits, le conseil municipal décide de reporter ces nominations.

Didier MICHEL et Grégory BESNIER ne prennent pas part au vote.

(POUR 07)

DEMANDE COUPE D’AFFOUAGE – SECTION LES IGONINS

Une demande pour une coupe d’affouage à la section des Igonins a été déposée en mairie le 17 décembre 2020.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 2

DEMANDE COUPE D’AFFOUAGE – SECTION LA FORTICHE

Une demande pour une coupe d’affouage à la section la Fortiche a été déposée en mairie le 28 janvier 2020.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 8 Abstention : 1

CREATION COMMISSIONS DES IMPOTS

Monsieur le Maire rappelle que l’article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Soit : Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l’exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances dans un délai de 2 mois à compter de l’installation de l’organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d’une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

<u>Commissaires Titulaires</u>	<u>Commissaires Suppléants</u>
TARRIT Georges	DEBARGES Franck
BICHARD Jean-Claude	VOLDOIRE SUCHON Monique
MICHEL Didier	CHRETIEN Bertrand
FERRIER Danielle	TARRIT Pascal
COSTE Andrée	FOURNET-FAYARD Chantal
SEYCHAL Jean-Luc	PLANAT Gilles
CHAMORET Romain	DEFFRADAS Christiane
TARRIT Pierre	BESNIER Grégory
PROST Jean-François	EGIMBROD Alain
TROCHU Karen	TARRIT Jean
PUNTIS Bernard	VARONA Xavier
PASCAL Jean-Claude	

(POUR 09)

APPROBATION RAPPORT CLETC N°7

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- Primo-Evaluation du transfert de la compétence Bus des Montagnes
- Primo-Evaluation du transfert de la compétence Portage des Repas

Considérant, le rapport n°7 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **N'APPROUVE PAS** le rapport n°7 de la CLETC car la commune n'est pas nommée dans la liste des communes concernées.

(POUR 09)

DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE

Vu les élections de juin 2020,

Considérant la mise en place par la communauté de communes ALF et le conseil départemental du Puy-de-Dôme en 2018 une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'œuvrer au maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes sur trois principales missions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du référent agricole qui représentera la commune.

Compte-tenu du résultat du vote :

- Mr Didier MICHEL

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

(POUR 08)

DESIGNATION DELEGUES EPF SMAF

Vu les élections de juin 2020,

Considérant que la commune est adhérente de l'EPF Auvergne par l'intermédiaire de l'EPCI Ambert Livradois Forez.

Conformément à l'article 5 des nouveaux statuts de l'établissement acceptés lors de l'Assemblée générale du 4 décembre 2019 et modifiés afin d'être en conformité avec la loi Elan, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de se porter candidat au prochain conseil communautaire.

Les délégués au sein de l'Assemblée Générale seront désignés par l'assemblée délibérante d'ALF ou parmi les membres des assemblées délibérantes de communes membres d'EPF Smaf.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune.

Compte-tenu du résultat du vote

Mr Jean-Luc SEYCHAL – délégué titulaire et Mme Chantal FOURNET-FAYARD – déléguée suppléante ont été élus délégués titulaire et déléguée suppléante.

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

SUPPRESSION DES CONCESSIONS PERPETUELLES – CREATION DE CONCESSIONS A DUREE DETERMINEE (15 ans et 30 ans)

La délivrance de concessions perpétuelles ne correspond plus aujourd'hui sociologiquement et culturellement à l'évolution des mentalités.

Les études conduites dans le domaine funéraire démontrent que les familles, hélas, abandonnent leur concession de famille au bout de 30 ans.

Afin de lutter contre cet état d'abandon et de s'adapter à l'évolution de ces nouvelles coutumes sociétales, il paraît de bonne gestion, comme beaucoup de communes, de procéder à la suppression des concessions perpétuelles et de les remplacer par des concessions de plus courte durée.

Les familles qui disposent actuellement de concessions perpétuelles ne sont pas concernées par cette suppression ; elles continueront à en bénéficier.

Seuls les nouveaux concessionnaires qui souhaiteront se faire délivrer un emplacement ne pourront plus bénéficier que de concessions d'une durée déterminée de 15 ans ou 30 ans.

Aussi bien pour les concessions traditionnelles pleine terre que pour les concessions de cases de columbarium. Ces concessions pourront faire l'objet d'un renouvellement soit par le concessionnaire lui-même, soit par ses héritiers.

En l'absence de renouvellement, ces concessions retourneront automatiquement à la commune.

Je vous propose donc mes chers collègues, de supprimer les concessions perpétuelles et de les remplacer par des concessions d'une durée de 15 ans et de 30 ans, au choix de la famille, selon le dispositif suivant :

- concession pleine terre 15 ans à 40€ le m2
- concession pleine terre 30 ans à 50€ le m2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à supprimer les concessions perpétuelles délivrées par la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer des concessions d'une durée de 15 ans et de 30 ans (concessions pleine terre)
- **ACCEPTE** les montants des redevances qui sont fixées en fonction de la durée des concessions et de leur superficie.

(POUR 09)

DESIGNATION DELEGUES SIEA (Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert)

Vu les élections de juin 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz-Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Compte-tenu du résultat du vote

Mr Pascal TARRIT – délégué titulaire et Mr Alain EGIMBROD – délégué suppléant ont été élus délégués titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Résultat du vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Cette délibération annule et remplace la désignation du titulaire Mr Pascal TARRIT et suppléant (Alain EGIMBROD pour le SIEG votée à la séance du 17/07/2020 (délibération 2020_11).

(POUR 09)

INFORMATIONS :

- WIFI 63

Didier MICHEL a pris contact avec eux et a reçu une proposition pour faire des tests et on lui a qu'il existe 2 types de sonde, circulaire ou directionnel (horizontal) pour pouvoir arroser la place du village jusqu'à l'annexe mairie. Il doit affiner le devis avant de le représenter à nouveau au conseil municipal.

- Elections du Président et Vice-Président ALF Communauté de communes le 21/07/2020

- o Mr Daniel FORESTIER (Maire de Saint-Ferréol-des-Côtes) a été élu Président
- o Mme Valérie PRUNIER a été élue 1^{ère} VP
- o Mr Marc MENAGER a été élu 2^{ème}VP
- o Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER a été élue 3^{ème} VP
- o Mr François DAUPHIN a été élu 4^{ème} VP

- *Mr Guy GORBINET a été élu 5ème VP*
 - *Mr Jean SAVINEL a été élu 6ème VP*
 - *Mr Didier LIENNART a été élu 7ème VP*
 - *Mr Simon RODIER a été élu 8ème VP*
- **Elections du Président et Vice-Président SIAEP du Fossat le 23/07/2020**
 - *Mr Patrice DOUARRE a été élu Président (Président sortant et Maire de Marat)*
 - *Mr Frédérique BATISSE a été élu Vice-Président*
 - **Création site internet**
Le Maire a reçu 2 offres :
 - *ADIT, service du conseil départemental*
 - *Centre France**La 2ème offre est plus chère mais plus agréable et plus fonctionnelle, on pourrait passer l'offre en investissement*
Une réunion de la commission communication est prévue prochainement pour étudier ces 2 offres de plus près.
 - **Lettre de Mr VUILLARD (demande pose compteur en limite de propriété)**
Mr Pascal TARRIT a rencontré Mr Eric DEBOURGNOUX pour lui parler de la demande de Mr VUILLARD, il attend un retour de celui-ci qui va se rapprocher du secrétaire parlementaire. La commune est toujours en attente des devis demandés auprès du SIAEP du Fossat.
 - **Mail de Mme Marielle LAVEST (problème avec sa clôture qui s'abîme car les véhicules passent trop près car la voirie communale est peu large)**
Le maire a un rendez-vous avec le service de la DDT début septembre et va demander leur avis sur la pose d'une rambarde en bois
 - **Visite de monsieur le Sous-Préfet le vendredi 18/09/2020 de 10h00 à 12h00.**
 - **Commission cimetièrre pour dresser les PV des concessions en état d'abandon le vendredi 18/09/2020 de 10h à 11h30**
 - **Organisation pour le tour de France**
Il faut trouver et sécuriser des parkings pour l'événement
 - **Date du prochain conseil municipal**
Le Maire propose le vendredi 25 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are written in blue ink, while others are in black. The signatures appear to be from various members of the council or the mayor's office.